



Probleme avec huissier banque et credit

Par **fabetsteph**, le **13/03/2014** à **14:08**

[fluo]Bonjour,[/fluo]
mon ami est dans une situation difficile , je vous l'explique le plus brièvement possible
en 2012 il quitte sa compagne, en voulant se désolidariser du compte joint, gros soucis, la banque refuse , motif: 2000€ de découvert (madame a vidé le compte en 15 jours)
autre surprise, de nombreux crédits ont été souscrits alors même qu'il n'était pas au courant pour un montant total de 15000€...
un dépôt de plainte est effectué pour un des crédits car l'usurpation d'identité est clairement établie au vu de la signature sur le contrat
Voilà pour les grandes lignes... j'aurais besoin de renseignements concernant les autres crédits
- 2 des crédits sont à son seul nom à lui , il n'avait pas de revenus fixes (interimaires) comment a-t-elle pu obtenir de telles sommes?
- après de nombreux appels aux sociétés de crédits, nous avons la preuve que même après son départ, elle a continué de se servir des réserves d'argent, peut-on se retourner contre elle? peut-on reprendre tous les biens matériels achetés avec ces différents crédits?
- aucune banque ne désire lui ouvrir de compte, la BDF nous a dit que la banque qui refuse doit nous délivrer une notification de refus d'ouverture de compte, mais toutes les banques refusent de nous la délivrer...
il est actuellement au chômage.... les maisons de crédits nous harcèlent, que risque-t-il concrètement ???
excusez-moi pour toutes ces questions mais nous sommes perdus face à tout ça
[fluo]Merci d'avance.[/fluo]

Par **aguesseau**, le **13/03/2014** à **19:54**

bjr,
la banque n'a aucune obligation d'accepter une désolidarisation d'un prêt car ce faisant elle perd une garantie.
votre ami et sa compagne ont souscrit des prêts sans doute avec une clause de solidarité, ce qui signifie que si un emprunteur ne rembourse pas, c'est l'autre qui doit rembourser la totalité.
votre ami doit déposer une plainte pour tous les crédits qu'il

n'aurait pas signé mais cela ne change rien quant à la position de la banque qui n'est pas concernée par la vie privée des emprunteurs. n'l'organisme de crédit peut assigner votre ami en justice pour obtenir le remboursement des prêts. ncdt

Par **fabetsteph**, le **13/03/2014** à **20:00**

je vous remercie de votre reponse nls n etaient pas mariés, cela change t il quelque chose? nque doit il faire? payer?